
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 13 avril 2017 à 18h30 heures,

À SAVOIE HEXAPOLE

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Dominique DORD	Départ après la 20 ^{ème} délibération
2 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Départ après la 19 ^{ème} délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
4 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Joaquin TORRES
7 AIX-LES-BAINS	T Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
8 AIX-LES-BAINS	T Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
9 AIX-LES-BAINS	T Evelyne FORNER	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11 AIX-LES-BAINS	T Corinne CASANOVA	
12 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
13 LA BIOLLE	T Blandine BELLANCA	Arrivée après la 5 ^{ème} délibération
14 LA BIOLLE	T Fabien COUDURIER	Arrivé après la 5 ^{ème} délibération
15 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
16 LE BOURGET DU LAC	T Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Florence DUNOYER	
19 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Nicole FALCETTA	
20 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
21 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23 ENTRELACS	T Bernard MARIN	
24 ENTRELACS	T Claude GIROUD	
25 ENTRELACS	T Yves GRANGES	
26 ENTRELACS	T Christophe DERIPPE	Arrivé après la 6 ^{ème} délibération
27 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir d'Henri GARNIER
28 GRESY-SUR-AIX	T Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
29 GRESY-SUR-AIX	T Didier FRANÇOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30 MERY	T Eudes BOUVIER	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
31 MERY	T Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 2 ^{ème} délibération
32 MOTZ	T Olivier BERTHET	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
33 MOUXY	T Nicolas MARC	
34 ONTEX	S Nadine BELAOUS	
35 PUGNY-CHATENOD	T Jean-Guy MASSONNAT	
36 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
37 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
38 SAINT OURS	T Christian REBELLE	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Sylvie L'HEVEDER	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S Jean-Marc JOURDAN	
41 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
42 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
43 TRESSERVE	T Eric COURSON	Arrivé après la 16 ^{ème} délibération
44 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
45 VIONS	S Catherine TRANCHINO	
46 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
47 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
48 VOGLANS	T Yves MERCIER	
49 VOGLANS	T Martine BERNON	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

26 communes présentes

Absents excusés :

Denise de MARCH
Isabelle MOREAUX-JOUANNET

SERRIERES EN CHAUTAGNE
AIX-LES-BAINS

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Daniel de MEDTS
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Véronique MERMOUD
Quentin CLERC
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod
Saint Offenge
Directeur Général Adjoint des Services
Chargée de mission Communication
Directeur du pôle développement
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable du service Urbanisme/Habitat/Foncier
Responsable du service Tourisme
Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 avril 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 177 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 53 votants.

HABITAT
**Engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat
(PLH) de Grand Lac**

Monsieur le Président rappelle que le premier Programme Local de l'Habitat (PLH) de Grand Lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, pour la période 2011-2017 a été approuvé par le Conseil Communautaire du 16 novembre 2011. Il définit et fixe des orientations et actions en matière de logement sur le périmètre des 17 communes.

Ce PLH qui s'établit pour une durée de 6 ans arrive à terme début 2018. Il convient donc d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat à l'échelle du nouveau territoire de Grand Lac. En effet, Grand Lac couvre 28 communes depuis la fusion des 3 EPCI au 1^{er} janvier 2017 : Communauté de Communes du Canton d'Albens, Communauté de Communes de Chautagne et Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget.

CONTENU DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dans ce contexte, une forte mobilisation de Grand Lac et de ses communes membres est nécessaire. Elle pourra se traduire dans le PLH dont le contenu est le suivant :

- un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique,
- un Document d'Orientations comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme,
- un Programme d'Actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique

Le PLH met également en place un observatoire de suivi de la politique de l'habitat définie, incluant maintenant un volet foncier.

ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

L'élaboration est conduite sous la responsabilité du président de Grand Lac. Un marché de prestation intellectuelle visant à sélectionner un prestataire pour l'élaboration du nouveau PLH a été lancé le 31 janvier 2017. Le marché a été attribué à ENEIS.

Conformément au marché, la phase d'étude du PLH devrait être terminée au second semestre 2018 et le document pourrait être approuvé au quatrième trimestre de cette même année.

Grand Lac pourra associer au groupe de travail constitué d'élus, de techniciens et du prestataire, toute personne morale qu'elle juge utile à l'élaboration du PLH, en plus de l'Etat et des communes membres de l'EPCI.

Les modalités d'association seront à minima les suivantes :

- Organisation de réunions de travail pour chacune des phases constitutives du PLH (Diagnostic, Document d'Orientations, Programme d'Actions et Observatoire de suivi),
- Consultation de l'avis de ces personnes morales sur le projet de PLH arrêté.

VU les articles L.302-1 à L.302-4-2 et R.302-1 à R.302-13-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et leurs décrets,

VU les statuts de Grand Lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, lui donnant compétence en matière d'équilibre social de l'Habitat, et notamment pour le PLH,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de Grand Lac,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 13 avril 2017

Le président,
Dominique DORD,



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 48
- Votants : 59
- Pour : 59
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 18/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/04/2017

Numéro de l'acte : d1806 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170413-d1806-DE

Date de décision : 13/04/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

